



Rapport de la 23^e Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances

Maldives, 7 et 8 mai 2026

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2026. Rapport de la 23^e Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances. 7-8 mai 2026. *IOTC-2026-SCAF23-R[F]*, 23pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Email : iotc-secretariat@fao.org
Site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

CdA	Comité d'Application de la CTOI
CNCP	Parties coopérantes non-contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FPR	Fonds de Participation aux Réunions

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le Rapport suivant a été rédigé en utilisant les termes suivants et les définitions associées en vue d'éviter toute ambiguïté liée à l'interprétation de certains paragraphes.

Niveau 1 : *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*
RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : *D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :*

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

a noté/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

Table des matières

RESUME EXECUTIF	5
OUVERTURE DE LA SESSION.....	6
1. POUVOIRS ET ADMISSION DES OBSERVATEURS	6
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
3. RAPPORT DU SECRETARIAT DE LA CTOI.....	6
4. ÉTATS FINANCIERS	7
5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2027 ET INDICATIFS POUR 2028	10
6. AUTRES QUESTIONS.....	11
7. ADOPTION DU RAPPORT.....	11
 Appendice 1 Liste des participants	 12
Appendice 2 Ordre du jour de la 23 ^e Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances	17
Appendice 3 Liste des documents	18
Appendice 4 Budget de fonctionnement pour 2027	19
Appendice 5 Budget proposé pour 2027 et, à titre indicatif, 2028 (en USD).....	21
Appendice 6 Barème des contributions pour 2027 (en USD).....	22
Appendice 7 Communication de l'Iran	23

Résumé exécutif

La réunion a été ouverte et présidée par le vice-président du CPAF, M. Muhammad Tanvir Hossain Chowdhury (Bangladesh).

La 23e session du CPAF s'est déroulée selon un format hybride, des délégations étant présentes physiquement dans la salle de réunion et d'autres participants intervenant par vidéoconférence.

Des lettres de créance ont été reçues de la part de 27 Parties contractantes et de 10 organisations observatrices, y compris les experts invités.

Les demandes suivantes ont été formulées par le CPAF.

[paragraphe 9] Le CPAF a pris note des préoccupations exprimées par plusieurs membres concernant les postes vacants au sein du Secrétariat de la CTOI et les répercussions potentielles que cela pourrait avoir sur les activités du Secrétariat. Le CPAF a donc **DEMANDÉ** que le président de la CTOI adresse une lettre à la FAO pour demander que ces postes soient pourvus dès que possible.

[paragraphe 11] Le CPAF a pris note des progrès réalisés dans la mise en place du registre des DCDP. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de veiller à ce que des orientations et un soutien adéquats soient fournis à toutes les CPC, en particulier aux pays en développement, afin de faciliter le respect en temps voulu des exigences prévues par la résolution 24/02.

[paragraphe 45] Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de présenter un document sur les mécanismes potentiels de recouvrement des coûts afin d'orienter les discussions lors de la prochaine réunion.

[paragraphe 46] Le CPAF a également **DEMANDÉ** au Secrétariat d'aborder, dans ce même document, les conséquences de la révision temporaire du rapport entre les réunions scientifiques et non scientifiques.

[paragraphe 54] Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de fournir, pour la prochaine réunion, un document présentant les prévisions des frais estimés nécessaires pour le PRO au cours de l'année suivante.

[paragraphe 55] Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de fournir des détails supplémentaires concernant les dépenses liées aux consultants/prestataires de services dans les prochaines versions de ce document.

[paragraphe 70] Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de préparer un tableau comparant les contributions effectivement versées par chaque membre au cours des cinq dernières années avec les contributions que les membres auraient dû verser compte tenu des révisions apportées à leurs données historiques de captures.

Le CPAF a émis les recommandations suivantes à la Commission.

[paragraphe 15] Le CPAF **RECOMMANDE** que le CPAF et les présidents de la Commission continuent de communiquer avec la FAO, expriment leurs préoccupations concernant les frais annuels et continuent d'en demander la réduction, étant donné que les redevances versées à la FAO représentent une part importante du budget global de la CTOI.

[paragraphe 65] Le CPAF **RECOMMANDE** que les fonds supplémentaires nécessaires pour que le Secrétariat puisse accueillir des réunions soient d'abord prélevés sur les économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires, puis, uniquement si nécessaire, à titre exceptionnel, sur le fonds de roulement.

[paragraphe 66] Le CPAF **RECOMMANDE** que si des fonds sont nécessaires pour les travaux de migration des systèmes et du site web de la CTOI vers l'infrastructure de la FAO en 2026, ils soient d'abord prélevés sur les économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si nécessaire, à titre exceptionnel, sur le fonds de roulement.

[paragraphe 66] Le CPAF **RECOMMANDE** à la Commission d'adopter le programme de travail et le budget ainsi que le barème des contributions pour 2027 et 2028 (à titre indicatif), tels que décrits à l'[Appendice 5](#) et à l'[Appendice 6](#), respectivement, tout en notant que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI repose sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité convenue lors de la 30^e session de la Commission (S30) et ayant des conséquences budgétaires nécessitera une modification des chiffres.

Ouverture de la session

1. La réunion a été ouverte et présidée par le vice-président du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF), M. Tanvir Hossain (Bangladesh).
2. La 23^e session du CPAF s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion, et d'autres participants assistant par vidéoconférence.

1. Pouvoirs et admission des observateurs

3. Des pouvoirs ont été reçus de 27 parties contractantes.
4. En application de l'article VII de l'Accord portant création de la CTOI et de la règle XIV du Règlement intérieur de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants :

Membres et membres associés de la FAO qui ne sont pas membres de la Commission

- Aucun

Organisations non gouvernementales ayant une compétence particulière dans le domaine d'activité de la Commission

- BLOOM
- Bangladesh Marine Fisheries Association
- Deutsche Stiftung Meeresschutz (DSM)
- Global Fishing Watch (GBW)
- International Criminal Police Organization (INTERPOL)
- International Seafood Sustainability Foundation (ISSF)
- Maldives Seafood Processors & Exporters Association (MSPEA)
- Sustainable Fisheries and Communities Trust (SFACT)
- The PEW Charitable Trusts (PEW)

Experts invités

- Taïwan, Province de Chine

5. La liste des participants, telle qu'ils figurent dans les pouvoirs, figure à l'[Appendice 1](#).

2. Adoption de l'ordre du jour

6. Le CPAF a adopté l'ordre du jour figurant à l'[Appendice 2](#). Les documents présentés au CPAF figurent à l'[Appendice 3](#).

3. Rapport du Secrétariat de la CTOI

3.1 Rapport du Secrétariat sur 2025

7. Le CPAF a pris note du document IOTC-2026-SCAF23-02 qui décrit les activités du Secrétariat en 2025 qui couvrent : le soutien aux réunions ; le soutien aux activités scientifiques et de conformité ; la communication ; les technologies de l'information ; l'administration.
8. Le CPAF a remercié le Secrétariat d'avoir fourni un soutien au renforcement des capacités et organisé des ateliers à l'intention des pays membres ; en particulier, le CPAF a pris note de l'importance de poursuivre ces initiatives de renforcement des capacités.
9. Le CPAF a pris note des préoccupations exprimées par plusieurs membres concernant les postes vacants au sein du Secrétariat de la CTOI et les répercussions potentielles que cela pourrait avoir sur les activités du Secrétariat. Le CPAF a donc **DEMANDÉ** que le président de la CTOI adresse une lettre à la FAO pour demander que ces postes soient pourvus dès que possible.
10. Le CPAF a pris note de l'offre de PEW de fournir un financement afin de faciliter la poursuite du processus d'ESG de l'albacore et l'a remercié pour cette offre.

11. Le CPAF a pris note des progrès réalisés dans la mise en place du registre des DCDP. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de veiller à ce que des orientations et un soutien adéquats soient fournis à toutes les CPC, en particulier aux pays en développement, afin de faciliter le respect en temps voulu des exigences prévues par la résolution 24/02.

3.2 Mise à jour sur les demandes formulées par le CPAF en 2025

12. Le CPAF a pris note du document IOTC-2026-SCAF23-03, qui lui a fourni des informations sur les progrès réalisés pendant la période intersessionnelle concernant les demandes d'action formulées lors de sa 22^e session en 2025.
13. Le CPAF a pris note du document préparé par le Secrétariat résumant l'approche adoptée par d'autres ORGP concernant le paiement des frais de participation des observateurs et des CNCP.
14. Le CPAF a pris note des travaux en cours visant à mettre à jour le site web de la CTOI et a demandé au Secrétariat de fournir une circulaire présentant le calendrier actualisé de cette activité, les coûts indicatifs, et de prévoir une opportunité pour les membres de donner leur avis sur le nouveau site web avant sa mise en service définitive.
15. Le CPAF **RECOMMANDE** que le CPAF et les présidents de la Commission continuent de communiquer avec la FAO, expriment leurs préoccupations concernant les frais annuels et continuent d'en demander la réduction, étant donné que les redevances versées à la FAO représentent une part importante du budget global de la CTOI.
16. Le CPAF a pris note du document IOTC-2026-SCAF23-09, qui fournit au CPAF des informations sur l'approche adoptée par d'autres ORGP en matière de frais d'observateurs.
17. Le CPAF a noté que plusieurs ORGP facturent des frais aux observateurs pour leur participation à leurs réunions. Le CPAF a également noté que cette pratique n'est pas observée par la FAO.
18. Le CPAF a noté que certains membres ont exprimé leur soutien à la facturation de frais d'observateur afin de compenser les coûts administratifs des réunions et par principe, conformément à la pratique d'autres ORGP et également pour améliorer l'état financier de la CTOI. D'autres membres se sont opposés à l'imposition de frais, estimant que cela pourrait décourager la participation des observateurs, réduire la transparence et aurait probablement un impact positif minime sur les coûts des réunions.
19. Le CPAF a noté qu'aucun consensus n'a pu être atteint sur cette question lors de la présente réunion et a suggéré que cette discussion se poursuive lors de la 24^e session du CPAF.

4. États financiers

4.1 Contributions impayées

20. Le CPAF a pris note des informations présentées dans le document IOTC-2026-SCAF23-04 sur les contributions restant à payer au 31 décembre 2025.
21. Le CPAF a noté que le montant cumulé des contributions impayées a augmenté d'environ 23%, passant de 3 119 984 dollars au 31 décembre 2024 à 3 827 706 dollars au 31 décembre 2025.
22. Le CPAF a noté qu'au 31 décembre 2025, 12 membres avaient des contributions impayées pour un montant total de 3 207 273 dollars et que le montant total des contributions impayées des anciens membres s'élevait à 620 433 dollars.
23. Le CPAF a noté qu'aucune contribution n'avait été reçue de la part de huit membres en 2025, à savoir l'Iran, la Corée, Madagascar, les Maldives, le Mozambique, la Somalie, le Soudan et le Yémen. Le CPAF a également noté que des contributions partielles avaient été reçues du Bangladesh, des Comores, du Pakistan et de la Tanzanie, mais que celles-ci ne couvraient pas la totalité des montants dus.
24. La Corée a informé le CPAF que le paiement de ses contributions serait effectué dans son intégralité d'ici la fin du mois de juin 2026.
25. Les Maldives ont informé le CPAF qu'elles avaient réglé leurs contributions en souffrance en avril 2026.
26. Le Yémen a informé le CPAF des défis politiques et sociaux auxquels il est actuellement confronté, mais a exprimé son engagement à respecter ses obligations au titre de la CTOI.

27. La Tanzanie a informé le CPAF que le petit solde restant de sa contribution, résultant de problèmes de transaction, serait versé en même temps que son prochain paiement.
28. Le Mozambique a informé le CPAF que, malgré ses efforts internes soutenus, il n'avait toujours pas été en mesure de respecter ses engagements, mais qu'il avait mis en place un plan pour payer ses contributions en souffrance.
29. Le Bangladesh a informé le CPAF que le solde restant de sa contribution serait versé en même temps que son prochain paiement.
30. Le Pakistan a informé le CPAF que la procédure de paiement avait été engagée et qu'elle devrait être achevée d'ici la fin du mois de juin.
31. Madagascar a informé le CPAF qu'il avait versé sa contribution pour 2025 au cours de l'année 2026 et a fait part de son intention de verser sa contribution pour 2026 au cours du dernier trimestre de l'année.
32. Peu après la clôture de la session, le Secrétariat a reçu un courrier de l'Iran ([Appendice 7](#)) indiquant que l'Iran mettra tout en œuvre, en coopération avec la CTOI et la FAO, pour s'acquitter de ses obligations, mais que cela s'est avéré compliqué en raison des sanctions internationales en vigueur. L'Iran s'engage à rechercher une solution pour le paiement.
33. Le CPAF a noté qu'au 31 décembre 2024, le montant total des contributions impayées du Soudan et du Yémen s'élevait à 1 312 058 dollars, soit près de 34% du total des contributions impayées. Si l'historique de non-paiement des contributions du Soudan et du Yémen se poursuit à l'avenir (l'Érythrée s'est retirée de la Commission en 2024), cela signifie que chaque année, le budget annuel pourrait effectivement être réduit d'environ 74 000 dollars.
34. Le CPAF a pris acte des difficultés rencontrées par certains membres pour s'acquitter de leurs contributions annuelles. Le CPAF a remercié les membres qui ont fourni des explications quant à leur non-paiement et a réitéré la nécessité pour tous les membres de participer au CPAF.
35. Le CPAF a noté que le Secrétariat continue de contacter les membres et anciens membres ayant des arriérés de cotisations afin de tenter de recouvrer ces fonds.
36. Le CPAF a pris note de la suggestion de la FAO d'annuler les arriérés de cotisations des anciens membres. Le CPAF a en outre noté que ces anciens membres sont toujours membres de la FAO et que l'annulation de leurs arriérés représenterait un précédent fâcheux. Par conséquent, le CPAF **EST CONVENU** qu'il fallait continuer à demander aux anciens membres de s'acquitter de leurs contributions impayées sur une base annuelle et que le Secrétariat devait en informer la FAO.

4.2 Fonds de participation aux réunions de la CTOI

37. Le CPAF a pris note du document IOTC-2026-SCAF23-05 qui fournit des détails sur la situation actuelle et passée du Fonds de participation aux réunions (FPR) de la CTOI.
38. Le CPAF a pris acte de la contribution supplémentaire au FPR reçue de la Chine (9 000 USD) en 2025 et a remercié la Chine pour son engagement à fournir ces fonds ces dernières années.
39. Le CPAF a pris acte de la contribution supplémentaire au FPR reçue de l'Australie (19 474 USD) en 2025 et a remercié l'Australie d'avoir fourni ces fonds.
40. Le CPAF a noté que le montant total disponible dans le FPR en 2025 s'élevait à 439 368 dollars (intérêts compris) et que les dépenses totales du FPR pour 2025 s'élevaient à 272 526 dollars, laissant un solde de 166 842 dollars. Ce montant a permis de couvrir les frais de 117 participants.
41. Le CPAF a noté que le budget du FPR pour 2027 devrait être suffisant pour répondre à la demande, bien que des inquiétudes aient été exprimées concernant l'augmentation des frais de déplacement due à la situation mondiale actuelle, et a noté qu'il existe toujours un risque que la demande dépasse les fonds disponibles.
42. Le CPAF a pris note des recommandations précédentes du petit groupe de travail chargé de réviser le règlement intérieur actuel régissant la gestion du Fonds de participation aux réunions de la CTOI (annexe VIII du règlement intérieur de la CTOI) et du fait que le ratio entre les réunions scientifiques et les autres réunions sera réexaminé, fera l'objet d'un rapport et sera réévalué en 2027.

43. Le CPAF **EST CONVENU** que, à titre exceptionnel et en dernier recours, si les fonds disponibles dans le FPR ne suffisaient pas à couvrir la participation aux réunions scientifiques à la fin de l'année, le Secrétariat pourrait recourir au fonds de roulement.
44. Le CPAF a noté avec inquiétude que, dans certaines circonstances, des fonds du FPR avaient été accordés à des participants qui n'avaient pas pu assister aux réunions pour lesquelles ils avaient été financés.
45. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de présenter un document sur les mécanismes potentiels de recouvrement des coûts afin d'orienter les discussions lors de la prochaine réunion.
46. Le CPAF a également **DEMANDÉ** au Secrétariat d'aborder, dans ce même document, les conséquences de la révision temporaire du rapport entre les réunions scientifiques et non scientifiques.

4.3 État financier : Année fiscale 2025

47. Le CPAF a pris note du document IOTC-2026-SCAF23-06, qui présente les états financiers de la Commission pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.
48. Le CPAF a noté que le montant total des contributions dues en 2025 au titre du budget 2024 s'élevait à 4 401 862 dollars et qu'au 31 décembre 2025, un montant total de 3 694 139 dollars avait été perçu. Il en résultait un déficit de 707 723 dollars.
49. Le CPAF a noté que, sur le budget total de 4 401 862 dollars, la Commission a dépensé 3 747 359 dollars. Le montant des dépenses non engagées s'élevait à 654 503 dollars.
50. Le CPAF a noté que le budget non dépensé de 2025 a fait l'objet d'une allocation au fonds de roulement et que le solde de ce fonds au 31 décembre 2025 s'élevait à 7 657 854 dollars. Le CPAF a également noté qu'aucune dépense n'a été imputée au fonds de roulement en 2025.
51. Le CPAF a noté que les fonds extrabudgétaires continuent de constituer une part importante du budget global et a remercié l'Australie, la Chine et l'UE d'avoir fourni des fonds extrabudgétaires en 2025. Le CPAF a en outre noté avec gratitude que les membres qui accueillent des réunions fournissent une contribution extrabudgétaire et a encouragé tous les membres à envisager d'accueillir de futures réunions en conséquence.
52. Le CPAF a pris note du tableau 5 dans le document, qui présente les détails et les dépenses des fonds extrabudgétaires fournis par les CPC, comme demandé lors de la précédente réunion du CPAF.
53. Le CPAF a noté que 750 313 dollars avaient été reçus au titre des contributions pour le Programme régional d'observateurs et que le PRO affichait un solde négatif de 724 18 dollars au 31 décembre 2025. Par conséquent, un nouvel appel de fonds pour le PRO a été lancé au début de l'année 2026.
54. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de fournir, pour la prochaine réunion, un document présentant les prévisions des frais estimés nécessaires pour le PRO au cours de l'année suivante.
55. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de fournir des détails supplémentaires concernant les dépenses liées aux consultants/prestataires de services dans les prochaines versions de ce document.

4.4 Rapport financier à mi-parcours 2026

56. Le CPAF a pris note du rapport financier à mi-parcours 2026 fourni dans le document IOTC-2026-SCAF232-07, qui l'informe que les budgets liés aux opérations sont généralement en bonne voie, tandis que les budgets liés au personnel devraient être sous-utilisés en raison de certains postes de personnel restés vacants dans l'attente de la finalisation des processus de recrutement.
57. Le CPAF a noté qu'aucun transfert à mi-parcours n'a été proposé pour 2026.
58. Le CPAF a noté que des fonds supplémentaires pourraient être nécessaires pour faire appel à des consultants afin de revoir entièrement l'infrastructure informatique de la CTOI. Les fonds nécessaires seront d'abord prélevés sur les économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires, puis, uniquement si cela s'avère nécessaire et en dernier ressort, sur le fonds de roulement.
59. Le CPAF a pris note des déclarations de plusieurs membres concernant le paiement de leurs cotisations pour 2026, reconnaissant que la date limite de paiement de ces cotisations n'était pas encore atteinte.

5. Programme de travail et prévisions budgétaires pour 2027 et indicatifs pour 2028

60. Le CPAF a pris note du document IOTC-2026-SCAF23-08 qui présente les estimations budgétaires pour le programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2028.
61. Le CPAF a noté que le montant global du budget proposé pour le budget administratif pour 2027 était basé sur les activités normales de la CTOI sans aucune instruction supplémentaire de la part de la prochaine réunion de la Commission.
62. Le CPAF a noté que le budget proposé pour 2026 se situait au même niveau que les budgets correspondants de 2024 et 2025.
63. Le CPAF **EST CONVENU** de maintenir le financement du FPR à 300 000 USD, avec une répartition provisoire de 60/40 entre les réunions scientifiques et les autres réunions. Le budget opérationnel révisé pour 2027 figure à l'[Appendice 4](#).
64. Le CPAF a pris note des préoccupations exprimées par l'Indonésie concernant l'augmentation significative de 12% de sa contribution budgétaire, alors que le budget global de la CTOI pour 2027 n'augmente que de 1%, et a été informée que cette augmentation était due à une hausse correspondante des captures déclarées par les navires indonésiens. En outre, l'Indonésie a demandé que sa contribution globale soit réduite en recourant au fonds de roulement. Toutefois, conformément aux règles et procédures applicables, le fonds de roulement ne peut être utilisé pour réduire la contribution d'un membre.
65. Le CPAF **RECOMMANDE** que les fonds supplémentaires nécessaires pour que le Secrétariat puisse accueillir des réunions soient d'abord prélevés sur les économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires, puis, uniquement si nécessaire, à titre exceptionnel, sur le fonds de roulement.
66. Le CPAF **RECOMMANDE** que si des fonds sont nécessaires pour les travaux de migration des systèmes et du site web de la CTOI vers l'infrastructure de la FAO en 2026, ils soient d'abord prélevés sur les économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si nécessaire, à titre exceptionnel, sur le fonds de roulement.
67. Le CPAF a rappelé que le fond de roulement ne devait être utilisé qu'en dernier recours et qu'il constituait un filet de sécurité financier essentiel pour garantir le bon fonctionnement du CTOI.
68. Le CPAF a pris note de la proposition formulée par un membre selon laquelle les comptes financiers de la CTOI devraient faire l'objet d'un audit annuel par un auditeur externe, conformément aux pratiques administratives générales adoptées par d'autres ORGP, et ce, même si la CTOI ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la FAO.
69. Le CPAF **RECOMMANDE** que la Commission approuve l'utilisation des économies réalisées sur le budget 2026 pour soutenir le lancement d'un projet pilote volontaire de SSN, ou qu'elle utilise tout financement extrabudgétaire disponible, par exemple par le biais du SWIOP. Le CPAF a également pris note de l'offre de l'Australie de collaborer avec le Secrétariat et les CPC intéressées afin de faire avancer l'élaboration et le lancement du projet pilote.
70. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de préparer un tableau comparant les contributions effectivement versées par chaque membre au cours des cinq dernières années avec les contributions que les membres auraient dû verser compte tenu des révisions apportées à leurs données historiques de captures.
71. Le CPAF a rappelé la décision prise lors de la 6^e session de la Commission selon laquelle les membres capturant moins de 400 tonnes seront considérés comme n'exerçant pas d'activités de pêche dans la zone de la CTOI aux fins de l'estimation des contributions.
72. Le CPAF **RECOMMANDE** à la Commission d'adopter le programme de travail et le budget ainsi que le barème des contributions pour 2027 et 2028 (à titre indicatif), tels que décrits à l'[Appendice 5](#) et à l'[Appendice 6](#), respectivement, tout en notant que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI repose sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité convenue lors de la 30^e session de la Commission (S30) et ayant des conséquences budgétaires nécessitera une modification des chiffres.

6. Autres questions

73. Aucune autre question n'a été soulevée.

7. Adoption du rapport

74. Le rapport de la 23^e session du Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI (IOTC-2026-SCAF23-R) a été adopté le 8 mai 2026.

APPENDICE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

PARTIES CONTRACTANTES

VICE PRÉSIDENT

Mr Tanvir Chowdhury
Ministry of Fisheries &
Livestock
tanvir_h1998@yahoo.com

AUSTRALIE

Suppléant(e)

Mr Patrick Sachs
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Patrick.Sachs@aff.gov.au

Conseillers

Mr Neil Hughes
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Neil.Hughes@aff.gov.au

Mme Lakshmi Gudipati
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Lakshmi.Gudipati@aff.gov.au

Mr Fraser Mceachan
Australian Fisheries
Management Authority
fraser.mceachan@afma.gov.au

Mr Iaian Ross
Australian Fisheries
Management Authority
iaian.ross@afma.gov.au

Mr David Ellis
CEO Tuna Australia
CEO@tunaaustralia.org.au

Mr Terry Romaro Oam
Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

Mr Alan Gray
Tasmanian Seafoods Pty Ltd
tankgray@bigpond.co

BANGLADESH

Chef de délégation

Mr Abdullah Al-Mamun
Department of Fisheries
mamunbau09@yahoo.com

CHINE

Chef de délégation

Mme Huiying Zhang
Ministry of Agriculture and
Rural Affairs
bofdwf@126.com

Conseillers

Mr Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

Mme Yanan Li
Shanghai Ocean University
liyananxiada@yeah.net

Mme Na Zhang
Shanghai Ocean University
nazhang66@126.com

Mme Mengjie Xiao
China Overseas Fisheries
Association
xiaomengjie@cofa.net.cn

Mr Yan Li
Shanghai Ocean University
liyancnfj@outlook.com

Mr Ce Liu
China Overseas Fisheries
Association
liuce@cofa.net.cn

COMORES

Absent

Union européenne

Chef de délégation

Mr Marco Valletta
DG MARE, B2
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant(e)

Mr Benoît Marcoux
DG MARE, B2
benoit.marcoux@ec.europa.eu

Conseillers

Mme Jessica Demblon
DG MARE, B2
jessica.demblon@ec.europa.eu

Mr Neil Ansell
European Fisheries Control
Agency
neil.ansell@efca.europa.eu
Mr David Nordlund Sierra
Spanish Administration
dpnordlund@mapa.es

FRANCE (TOM)

Suppléant(e)
Mme Lucie Orozco
Ministère de la Mer et de la
Pêche
lucie.orozco@mer.gouv.fr

INDE

Chef de délégation

Mr Sijo P. Varghese
Department of Fisheries
varghesefsi@hotmail.com

INDONÉSIE

Chef de délégation

Mme Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Suppléant(e)

Mme Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
daya139@yahoo.com

Advisor (s)

Mr Indra Jaya
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
indrajaya123@gmail.com

Mr Alza Rendian
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
alzarendian@gmail.com

Mr Irwan Jatmiko
National Research and
Innovation Agency
irwan.jatmiko@gmail.com

IRAN

Absent

JAPON**Chef de délégation**

Mr. Takaaki Suzuki
Japan Fisheries Agency
takaaki_suzuki620@maff.go.jp

Suppléant(e)

Mme Chika Fukugama
Japan Fisheries Agency
chika_fukugama740@maff.go.jp

Conseillers

Mme Yuka Matsuzawa
Japan Fisheries Agency
yuka_matsuzawa450@maff.go.jp

Mme Saki Masunaka
Japan Fisheries Agency
saki_masunaka380@maff.go.jp

Mme Mei Kawashina
Japan Fisheries Agency
mei_kawashima770@maff.go.jp

Ms Mei Kawashina
Japan Fisheries Agency
mei_kawashima770@maff.go.jp

Mr Kiyoshi Katsuyama
Japan Tuna Fisheries Co-
operative Association
david.vilon@gmail.com

Mr Hiroyuki Yoshida
Japan Tuna Fisheries Co-
operative Association
yoshida@japantuna.or.jp

Mr Nozomu Miura
Japan Tuna Fisheries Co-
operative Association
miura@japantuna.or.jp

Mr Daisaku Nagai
Japan Tuna Fisheries Co-
operative Association
nagai@japantuna.or.jp

Mr Naoki Umezawa
Japan Tuna Fisheries Co-
operative Association
umezawa@japantuna.or.jp

KENYA**Conseillers**

Mr Stephen Ndegwa
State Department for the Blue
Economy and Fisheries
ndegwafish@yahoo.com

CORÉE**Chef de délégation**

Mr Ilkang Na
Ministry of Oceans and
Fisheries
ikna@korea.kr

Suppléant(e)

Mr Jae-geol Yang
Korea Overseas Fisheries
Cooperation Center
jg718@kofci.org

MADAGASCAR**Chef de délégation**

Mr Mahefa Randriamiarisoa
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleue
sgpt.dp.mrhp@gmail.com

Suppléant(e)

Mr Marolova
Rasolomampionon
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleue
lovastat.mrhp@gmail.com

MALAISIE**Chef de délégation**

Ms. Nor Azlin binti Mokhtar
Department of Fisheries
nor_azlin@dof.gov.my

Suppléant(e)

Mr Muhammad Suhaimi
Department of Fisheries
muhammadshakirin@dof.gov.my

Conseillers

Mme Effarina Abdullah
Department of Fisheries
effarina@dof.gov.my

MALDIVES**Chef de délégation**

Mr Hussain Sinan
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources

hussain.sinan@fishagriocan.gov.mv

Suppléant(e)

Mme Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
maleeha.haleem@fishagriocan.gov.mv

Conseillers

Mr Mohamed Shimal
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.shimal@rnmri.gov.mv

Mr Adam Ziyad
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
adam.ziyad@fishagriocan.gov.my

Mme Munshidha Ibrahim
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
munshidha.ibrahim@fishagriocan.gov.mv

Mme Aishath Sarah Hashim
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
sarah.hashim@fishagriocan.gov.my

Mr Mohamed Alif Arif
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
mohamed.alif@fishagriocan.gov.mv

Mr Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
ahmed.shifaz@fishagriocan.gov.mv

MAURICE**Conseillers**

Mme Hanista Jhummun-
Foolhea

Ministry of Agro-Industry,
Food Security Blue Economy
and Fisheries

hanistajhumun@gmail.com

MOZAMBIQUE

Chef de délégation

Mme Lucinda Mangue
Ministry of Agriculture,
Environment and Fisheries
lucindamangue@gmail.com

Conseillers

Mr Rui Mutombene
Ministry of Agriculture,
Environment and Fisheries
ruimutombene@gmail.com

Mr Avelino Munwane
Ministry of Agriculture,
Environment and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

OMAN

Chef de délégation

Mr Abdulaziz Said Almarzouqi
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Water Resources
aa.almarzouqi@ymail.com

Conseillers

Mme Ruwida Al Siabi
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Water Resources
ruwidaalsiyabi@gmail.com

Mr Jose Ramon Gallardo
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Water Resources
ramon@g-gallardolegal.eu

Mr Al-Muatasam Al-Habsi
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Water Resources
muatasim4@hotmail.com

PAKISTAN

Chef de délégation

Mr Mansoor Ali Wassan
Ministry of Maritime Affairs
dr.mansooraliwassan@gmail.com

PHILIPPINES

Chef de délégation

Mme Jennifer g. Viron
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources

jennyviron@bfar.da.gov.ph

Conseillers

Mme Mary Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
mj.mabanglo@gmail.com

Mme Kristel Joy Baje
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
kristeljoycbaie@gmail.com

Mr Benjamin Tabios
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
benjotabios@gmail.com

SEYCHELLES

Chef de délégation

Mme Sheriffa Morel
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Blue Economy
sheriffamorel@gov.sc

Suppléant(e)

Mr Vincent Lucas
Seychelles Fisheries Authority
vluucas@sfa.sc

Conseillers

Mr Yannick Roucou
Seychelles Fisheries Authority
Yroucou@sfa.sc

SOMALIE

Absent

AFRIQUE DU SUD

Chef de délégation

Mr Qayiso Mketsu
Department of Forestry,
Fisheries and the Environment
QMketsu@dffe.gov.za

Suppléant(e)

Mr Sigam Sindisa
Department of Forestry,
Fisheries and the Environment
ssigam@dffe.gov.za

Conseillers

Mme Mamaila Buyekezwa
Department of Forestry,
Fisheries and the Environment
BMamaila@dffe.gov.za

SRI LANKA

Chef de délégation

Mr B.D. Aberathne
Department of Fisheries &
Aquatic Resources
buddhikamgt@gmail.com

Suppléant(e)

Mr T.M.D.T Peiris
Department of Fisheries &
Aquatic Resources
dineshdfar@gmail.com

Conseillers

Mr H.N.N Wijethunga
Department of Fisheries &
Aquatic Resources
hnnswijethunga@gmail.com

SOUDAN

Absent

TANZANIE (RÉP. UNIE DE)

Chef de délégation

Mr Zahor El Kharousy
Deep Sea Fishing Authority
zahor1m@hotmail.com

Conseillers

Mr Mathew O. Silas
Deep Sea Fishing Authority
mathew.silas@dsfa.go.tz

Mr Peter S. Peter
Deep Sea Fishing Authority
peter.peter@dsfa.go.tz

THAÏLANDE

Chef de délégation

Mme Sansanee Srichanngam
Department of Fisheries
srichanngams@yahoo.com

Suppléant(e)

Mme Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Conseillers

Mme Thitirat Rattanawian
Department of Fisheries
milky_gm@hotmail.com

Mr Titipat Tongdonkruang
Department of Fisheries
g.titipat@gmail.com

Mr Thanakrit Chanthaphat
Department of Fisheries

tc.docif@gmail.com**ROYAUME-UNI****Chef de délégation**

Mr Carlo Bella
 Department for Environment
 Food and Rural Affairs
Carlo.Bella@defra.gov.uk

Suppléant(e)

Mme Jess Keedy
 Department for Environment
 Food and Rural Affairs
Jess.Keedy@defra.gov.uk

Conseillers

Mme Ella Smith
 Department for Environment
 Food and Rural Affairs

Ella.Smith@defra.gov.uk

Mr James Clark

Mrag
j.clark@mrag.co.uk

Mr Chris Mees
 Mrag
c.mees@mrag.co.uk

YÉMEN**Chef de délégation**

Mr Ghazi Lahmar
 Ministry of Agriculture,
 Irrigation and Fish Wealth
G.lahmer@yahoo.com

Suppléant(e)

Mr Mohammed Abdullah

Ministry of Agriculture,
 Irrigation and Fish Wealth
Mohammed.Hitari@undp.org

Conseillers

Mr Mahmood Ba-Habib
 Ministry of Agriculture,
 Irrigation and Fish Wealth
mahudbahabeeb@maif-ye.com

Mr Shiham Adam
 Ministry of Agriculture,
 Irrigation and Fish Wealth
mshiham.adam@gmail.com

PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES (CNCP)

Aucune

EXPERTS INVITÉS

Mr Yu CHEN
chenyu@ms1.fa.gov.tw

Mr Po-Hsiang LIAO
liao.p.hsiang@gmail.com

Mr Ken Chien-Nan Lin
chiennan@ms1.fa.gov.tw

OBSERVATEURS**BLOOM**

Mr Frédéric Le Manach
fredericlemanach@bloomassociation.org

DEUTSCHE STIFTUNG MEERESSCHTZ (DSM)

Mme Iris ziegler
iris.ziegler@stiftung-meeresschutz.org

Mme Abigail Kidd
Anbkidd@gmail.com

INTERNATIONAL CRIMINAL POLICE ORGANIZATION (INTERPOL)

Mme Cindy Buckley
C.BUCKLEY@interpol.int

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION (ISSF)

Ms Kerrie Robertson
krobertson@iss-foundation.org

SUSTAINABLE FISHERIES AND COMMUNITIES TRUST (SFACT)

Mr Valentin Schatz
v.j.schatz@gmail.com

THE PEW CHARITABLE TRUSTS (PEW)

Mr Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

CONSULTANT DE LA CTOI

Mr Olivier Roux
olivier.roux@fao.org

SECRÉTARIAT DE LA CTOI

Mr Paul De Bruyn
Paul.Debruyn@fao.org

Mr Gerard Domingue
Gerard.Domingue@fao.org

Mr Howard Whalley
Howard.Whalley@fao.org

Mme Mirose Govinden
Mirose.Govinden@fao.org

INTERPRÈTES

Mr Guillaume Fleury

gfleury_sg@yahoo.com.sg

Mme Carol Isoux
carolisoux@yahoo.fr

Mr Mahigan Lepage

mahiganlepage@gmail.com

Mme Nathalie Pasquier
npasquier1@yahoo.com

APPENDICE 2**ORDRE DU JOUR DE LA 23^E SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

- 1. LETTRES DE CRÉANCES ET ADMISSION DES OBSERVATEURS**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. RAPPORT DU SECRÉTARIAT : 2025**
 - 3.1 Rapport du Secrétariat pour 2025 (IOTC-2026-SCAF23-02)
 - 3.2 Mise à jour sur les demandes formulées par le CPAF en 2024 (IOTC-2026-SCAF23-03)
- 4. ÉTATS FINANCIERS**
 - 4.1 Arriérés de contributions (IOTC-2026-SCAF23-04)
 - 4.2 Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (IOTC-2026-SCAF23-05)
 - 4.3 État financier : Exercice fiscal 2024 (IOTC-2026-SCAF23-06)
 - 4.4 Rapport financier à mi-parcours 2025 (IOTC-2026-SCAF23-07)
- 5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2027 ET PROVISOIREMENT POUR 2028 (IOTC-2026-SCAF23-08)**
 - 5.1 Budget potentiel pour un projet pilote de SSN
- 6. AUTRES QUESTIONS**
 - 6.1 Retour d'informations du Groupe de travail restreint sur le Règlement intérieur du FPR
 - 6.2 Proposition de révision de la Res 16/09
- 7. ADOPTION DU RAPPORT DU CPAF23 (08 mai)**

APPENDICE 3
LISTE DES DOCUMENTS

Les documents sont disponibles sur la [page web du CPAF23 de la CTOI](#)

Document	Titre
IOTC-2026-SCAF23-01	Projet d'ordre du jour du CPAF23
IOTC-2026-SCAF23-02	Rapport du Secrétariat de la CTOI sur l'année 2025
IOTC-2026-SCAF23-03	État d'avancement des demandes d'action formulées par le CPAF en 2025
IOTC-2026-SCAF23-04	Arriérés de contributions
IOTC-2026-SCAF23-05	Fonds de participation aux réunions de la CTOI
IOTC-2026-SCAF23-06	État financier pour 2025
IOTC-2026-SCAF23-07	Rapport financier à mi-parcours 2026
IOTC-2026-SCAF23-08	Programme de travail et budget provisoires pour 2027 (et budget indicatif pour 2028)
IOTC-2024-SCAF23-09	Approches des ORGP concernant le paiement des frais de participation des observateurs et des Parties coopérantes non-contractantes

APPENDICE 4
BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2027

Description des chapitres	2027 (USD)
Renforcement des capacités	
Missions de soutien à l'application pour les données et de soutien scientifique basées sur les actions prioritaires	75 000
Activités de renforcement des capacités en matière d'application basées sur les actions prioritaires/décisions de la Commission sur les rapports d'application des CPC	65 000
Sous-total (USD)	140 000
Consultants/Prestataires de services	
Consultant en technologie de l'information (NPP) - 1 820 USD/mois	21 840
Consultants du CTCA (Président)	50 000
Consultants – tenue à jour des utilitaires et plateformes d'application (e-PSM, e-MARIS et e-RAV)	49 220
Consultant d'application - saisie des données (NPP) - 450 USD/mois	5 700
Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité Scientifique : Voir le tableau 3 du rapport du CS - IOTC-2024-SC27-R	300 000
Consultants pour le nouveau système IT et site web	50 000
Sous-total (USD)	476 760
Déplacements professionnels (membres du personnel et hors personnel)	
Voyages du personnel de la CTOI en 2025 (Réunions et activités sur le terrain, à l'exception de l'assistance logistique)	150 000
Experts externes (Science) 2025	30 000
Sous-total (USD)	180 000
Réunions	
Imprévus supplémentaires pour la Commission, le CdA, le CPAF, le CTPG	FdR
Imprévus pour le CTCA si accueilli par la CTOI (ou voyage pour assistance logistique)	FdR
Imprévus pour le Comité Scientifique et les Groupes de travail si accueillis directement par la CTOI	FdR
Assistance logistique pour les réunions (voyages et autres dépenses y afférentes)	85 782
Sous-total (USD)	85 782
Interprétation	
CdA, CPAF, CTPG, S30	64 000
CTCA (à déterminer) - 1 session le FdR couvrira toute session supplémentaire	33 000
CS	33 000
Sous-total (USD)	130 000
Traduction	
Traduction - consultants CTOI	120 000
Déplacement des consultants	15 000
Sous-total (USD)	135 000

Équipement	
Équipement informatique (réseau, matériel informatique et accessoires, selon les besoins)	10 000
Mobilier et équipement de bureau	3 000
Sous-total (USD)	13 000
Dépenses générales de fonctionnement	
Hébergement web, hébergement de courrier électronique, administration du site web, logiciels et licences	8 000
Hébergement cloud eMaris et ePSM	17 000
Abonnements (par ex. revues et journaux)	1 200
Téléphones de bureau et téléphones portables - 3 500 USD/an ; lignes de transmission de données (internet x 2) - 35 000 USD/an	38 500
Valise diplomatique et frais postaux - 300 USD/an + distribution de supports imprimés 1 000 USD/an	1 300
Assurance et entretien véhicule (entretien 500 USD/an, carburant/diesel véhicule 800 USD/an, nettoyage véhicule - 200 USD/an)	1 500
Entretien des locaux	0
Entretien des photocopieuses et des imprimantes, y compris toners	1 500
Fournitures de bureau et divers (papeterie, cuisine, toilettes, eau, etc.)	4 500
Sous-total (USD)	73 500
Imprévus	
Comme requis par le Règlement financier	10 000
Dépenses de fonctionnement Total USD	1 244 042

APPENDICE 5
BUDGET PROPOSE POUR 2027 ET, A TITRE INDICATIF, 2028 (EN USD)

		Chiffres réels 2025	2026	2027	2028
1	Frais de personnel				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	168 667	171 287	175 828	179 344
	<i>Science</i>				
	Responsable scientifique (P5)	145 828	146 966	153 627	156 700
	Expert en évaluation des stocks (P4)	103 523	122 547	123 461	125 930
	Chargé des pêches (Science P3)	110 363	111 494	114 807	117 103
	<i>Application</i>				
	Responsable d'application (P5)	155 936	158 018	161 971	165 211
	Coordinateur d'application (P4)	142 948	146 550	147 633	150 586
	Chargé d'application (P3)	54 762	109 022	109 022	111 202
	<i>Données</i>				
	Coordinateur des données (P4)	119 982	122 547	126 146	128 669
	Statisticien (P3)	-	109 022	109 022	111 202
	Chargé des pêches (P2)	80 396	82 045	84 877	86 575
	Chargé des pêches (NPO)	25 460	31 542	32 963	33 623
	<i>Admin.</i>				
	Agent administratif (P3)	126 218	128 777	132 215	134 859
1.2	Services Généraux				
	Assistant administratif	23 640	23 709	25 264	25 770
	Collaborateur de bureau	22 765	22 302	24 514	25 005
	Assistant de base de données	3 583	23 709	18 710	19 084
	Assistant de bureau	16 917	16 375	18 710	19 084
	Chauffeur	-	0	0	0
	Heures supplémentaires	755	5 100	3 000	3 000
	Total coûts salariaux	1 301 744	1 531 011	1 561 770	1 592 945
	Cotisations aux pensions et assurance maladie	413 553	481 644	492 125	501 967
1.3	Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	518 174	595 502	602 038	614 079
1.4	Ajustement Fonds indemnités	(69 850)			
1.5	ICRU	60 560	73 028	74 366	75 853
1.6	Total des coûts de personnel	2 224 181	2 681 185	2 730 299	2 784 845
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	53 524	130 000	140 000	140 000
	Consultants/Prestataires de services	392 787	460 652	476 760	476 760
2.2	Déplacements professionnels	166 738	180 000	180 000	180 000
2.3	Réunions	215 698	122 000	85 782	85 782
2.4	Interprétation	122 767	130 000	130 000	130 000
2.5	Traduction	110 512	128 000	135 000	135 000
2.6	Équipement	10 099	10 000	13 000	13 000
2.7	Dépenses de fonctionnement général	58 014	73 390	73 500	73 500
2.8	Imprévus	0	10 000	10 000	10 000
2.9	Total dépenses de	1 130 138	1 244 042	1 244 042	1 244 042
	SOUS-TOTAL	3 354 319	3 925 227	3 974 341	4 028 887
3	Contr. suppl Seychelles	-29 120	0	0	0
4	Frais de gestion FAO	149 634	176 635	178 845	181 300
5	FPR	272 526	300 000	300 000	300 000
	TOTAL GÉNÉRAL	3 747 359	4 401 862	4 453 186	4 510 187

APPENDICE 6
BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR 2027 (EN USD)

Pays	Classification Banque mondiale en 2024	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2022-2024 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	5 041	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$15 195	\$196 803
Bangladesh	Moyenne	Non	14 037	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$8 462	\$78 741
Chine	Moyenne	Non	66 092	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$39 843	\$110 121
Comores	Moyenne	Non	11 814	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$7 122	\$77 400
Union Européenne	Haute	Oui	212 307	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$639 936	\$821 544
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$15 356	\$0	\$148 440	\$0	\$163 795
Inde	Moyenne	Non	188 217	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$113 464	\$183 743
Indonésie	Moyenne	Non	454 656	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$274 084	\$344 363
Iran, République Islamique	Moyenne	Non	282 856	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$170 517	\$240 795
Japon	Haute	Oui	9 785	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$29 494	\$211 102
Kenya	Moyenne	Non	5 297	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$3 193	\$73 472
Corée, Rép. de	Haute	Oui	14 639	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$44 125	\$225 733
Madagascar	Basse	Non	6 984	\$15 356	\$17 813	\$0	\$4 210	\$37 379
Malaisie	Moyenne	Non	23 459	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$14 142	\$84 421
Maldives	Moyenne	Non	140 794	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$84 876	\$155 155
Maurice	Moyenne	Non	30 702	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$18 509	\$88 787
Mozambique	Basse	Non	15 224	\$15 356	\$17 813	\$0	\$9 177	\$42 346
Oman	Haute	Non	136 077	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$82 032	\$263 640
Pakistan	Moyenne	Non	43 199	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$26 042	\$96 321
Philippines	Moyenne	Non	0	\$15 356	\$0	\$37 110	\$0	\$52 466
Seychelles	Haute	Non	130 551	\$15 356	\$17 813	\$148 440	\$78 701	\$260 309
Somalie	Basse	Non	9 042	\$15 356	\$17 813	\$0	\$5 451	\$38 620
Afrique du Sud	Moyenne	Non	1 311	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$790	\$71 069
Sri Lanka	Moyenne	Non	97 940	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$59 042	\$129 320
Soudan	Basse	Non	175	\$15 356	\$0	\$0	\$105	\$15 461
Tanzanie	Moyenne	Non	17 870	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$10 773	\$81 051
Thaïlande	Moyenne	Non	27 338	\$15 356	\$17 813	\$37 110	\$16 480	\$86 759
Royaume-Uni	Haute	Oui	2	\$15 356	\$0	\$148 440	\$5	\$163 800
Yémen	Basse	Non	42 301	\$15 356	\$17 813	\$0	\$25 501	\$58 669
Total				445 319	445 319	1 781 275	1 781 275	4 453 186

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.

APPENDICE 7

COMMUNICATION DE L'IRAN

Cher Dr Tanvir,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CPAF de la CTOI,

La République islamique d'Iran figure actuellement parmi les États membres dont les contributions au budget de la CTOI sont en souffrance.

Nous tenons à souligner que les difficultés rencontrées par l'Organisation iranienne des pêches pour s'acquitter de ses obligations financières ne sont de nature ni technique, ni administrative, ni managériale. Elles ne traduisent pas non plus un manque d'engagement ou de volonté de notre part à remplir nos responsabilités financières envers la Commission.

L'allocation du budget et le paiement des contributions mises en recouvrement de l'Iran sont restés une priorité constante et ont fait l'objet d'efforts actifs de la part des services financiers et administratifs de l'Organisation iranienne des pêches. Toutefois, les contraintes sévères découlant des sanctions internationales imposées à l'Iran ont considérablement limité notre capacité à effectuer des transactions financières internationales. En particulier, les restrictions affectant les canaux bancaires et les transferts financiers ont sérieusement entravé les opérations financières courantes, y compris le transfert de fonds à l'étranger. En conséquence, une part considérable des ressources financières de l'Iran reste bloquée ou inaccessible dans des juridictions étrangères.

Il est important de souligner que ces mesures restrictives ont non seulement affecté les activités liées à la pêche, mais ont également entraîné des perturbations plus larges au niveau des processus commerciaux et opérationnels, y compris l'importation et l'exportation de produits de la pêche. En outre, la portée de ces sanctions s'est effectivement étendue aux fonctions administratives et financières essentielles requises pour la participation de la République islamique d'Iran aux organisations internationales, y compris aux organismes fondés sur l'adhésion volontaire tels que la CTOI.

En conséquence, il ne faut pas en conclure que la République islamique d'Iran est en quoi que ce soit indifférente aux objectifs, au mandat ou au programme de travail du CTOI.

Ces contraintes, outre leur impact sur d'autres secteurs, ont également affecté le secteur de la pêche et ont entraîné des limitations involontaires dans la pleine mise en œuvre de nos obligations. Nous considérons cette situation comme une conséquence inévitable des restrictions financières en vigueur.

Il est évident que tous les pays cherchent à participer activement et sur un pied d'égalité dans le cadre de la coopération régionale et internationale. L'Organisation iranienne des pêches regrette que, en raison des sanctions et des contraintes financières qui en découlent, elle n'ait pas été en mesure de s'acquitter de ses obligations financières, y compris les contributions courantes et arriérées, en temps voulu.

À cet égard, la République islamique d'Iran mettra tout en œuvre, en coopération avec le CTOI et la FAO, pour s'acquitter de ses obligations.

En conclusion, nous exprimons notre sincère gratitude à tous les éminents représentants des membres de la Commission, aux représentants de la FAO, au Secrétariat de la CTOI et aux estimés observateurs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Fariborz Rajaei
Chef de la délégation iranienne
Directeur général des affaires halieutiques
Organisation iranienne des pêches (IFO)